

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2018

---

**TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 19

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 1, après la deuxième occurrence du mot :

« communes »,

insérer les mots :

« ou d'une communauté d'agglomération ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette proposition de loi concerne les communautés de communes. Mais il paraît opportun d'étendre son champ d'application aux communautés d'agglomération.